



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

N° C22_09_2022_20 - Belle et Lambon - Centre socio-culturel (CSC) du Mellois - Avenants aux conventions triennales d'objectifs (annexes)

Annexe(s) :

- Avenant n°1 à la convention CSC
- Avenant n°1 à la convention Belle et Lambon

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	69	10	73	11

Pour : 72	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 6
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans Participation :

- Madame Sylvie COUSIN
- Madame Anne GIRAUD
- Madame Sarah KLINGLER
- Monsieur Jérôme PELTIER
- Madame Marylène PICARD
- Madame Evelyne THIBAULT

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BELAUD Bernard (pouvoir donné à GABOREAU Bernard),

CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à GUERY Patrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à TROCHON Patrick), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à DUPIN Jacques), SUIRE Catherine (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Belle et Lambon - Centre socio-culturel (CSC) du Mellois - Avenants aux conventions triennales d'objectifs (annexes)

Annexe(s) :

- Avenant n°1 à la convention CSC
- Avenant n°1 à la convention Belle et Lambon

La communauté de communes Mellois en Poitou souhaite :

- réajuster le montant annuel des subventions faites au CSC du Mellois et à l'association Belle et Lambon, afin d'y intégrer les charges liées au coût de fonctionnement et à l'entretien des structures petite enfance, enfance, jeunesse, soit :
 - 10 000 € supplémentaires correspondant aux charges liées aux frais de chauffage et d'entretien pour l'association « Belle et Lambon »,
 - 42 000 € supplémentaires correspondant aux charges liées au coût de fonctionnement et à l'entretien des structures petite enfance, enfance, jeunesse du CSC du Mellois ;
- apporter des précisions sur les éléments permettant de déterminer la subvention au CSC du Mellois et à l'association Belle et Lambon, soit les charges pris en compte dans le cadre de la subvention pour chaque association ;
- modifier les modalités de versement de la dite subvention ainsi que les montants de la subvention indiqués dans l'annexe de la convention.

Il convient donc d'actualiser par avenant les conventions pluriannuelles d'objectifs des actions petite enfance, enfance, jeunesse 2022-2024 avec le CSC du Mellois et l'association Belle et Lambon.

Vu la délibération du conseil communautaire n° C31_03_2012_15 du 31 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER les modifications apportées aux subventions aux associations Belle et Lambon et au CSC du Mellois dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits aux budgets, soit pour :
 - Belle et Lambon pour un montant de 165 000 € annuels, soit 495 000 € sur trois ans ;
 - CSC du Mellois pour un montant de 291 000 € annuels, soit 873 000 € sur trois dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;

- AUTORISER la signature de l'avenant n°1 aux conventions triennales des actions 2022-2024, avec l'association Belle et Lambon et le CSC du Mellois telles qu'annexés, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET